

MAIRIE DE CLAVIERS
83830 CLAVIERS

Tél : 04.94.76.62.07

Fax : 04.94.76.75.74

Occupation du domaine public
Autorisation temporaire de stationnement et restriction de circulation

N° 087/2023

Le Maire de Claviers,
Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),
Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;
Vu la demande présentée par Mme. LESCOT Patricia le 23/05/2023 pour son emménagement.
Considérant qu'une restriction de circulation est nécessaire

ARRETE :

Article 1 : Un camion élévateur et un fourgon seront autorisés à stationner devant le n° 7 rue Camin di Boutigoun le 27 et 28 mai toute la journée, une autorisation de stationnement sera réservée pendant toute la durée de l'emménagement sur la placette.

Article 2 : L'entreprise doit laisser un passage pour tout véhicule d'intervention de secours selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : la circulation sera perturbée pendant toute la durée de l'emménagement.

Article 4 : Des barrières de signalisation seront mises à disposition par le service technique de la Mairie pour information.

Le présent arrêté sera affiché sur le site par Mme LESCOT Patricia.

Article 5 : Le Maire sera chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 23/05/2023

Affiché en Mairie le 26/05/2023

Gérald PIERRUGUES
Le Maire,



Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Notifié le 26/05/2023